

AVIS D'OUVERTURE D'UNE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

(en application de l'article L. 123-19 du code de l'environnement)

PROJET DE PLAN LOCAL DE MOBILITE (PLM) DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS GRAND EST

Conformément à l'article L123-19 du code de l'environnement, le projet de Plan Local de Mobilité de Grand Paris Grand Est, arrêté par le Conseil de territoire le 1^{er} juillet 2025, est mis à disposition du public par voie électronique, pour information, observations et propositions éventuelles, préalablement à son approbation définitive par le Conseil de Territoire.

Le Plan Local de Mobilité est un programme d'action traduisant une stratégie globale des déplacements à l'échelle du Territoire, regroupant quatorze communes de la Seine-Saint-Denis (Clichy-sous-Bois, Coubron, Gagny, Gournay-sur-Marne, Le Raincy, Les Pavillons-sous-Bois, Livry-Gargan, Montfermeil, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Rosny-sous-Bois, Vaujours, Villemomble).

Il constitue un plan stratégique favorisant le développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle (transport en commun, modes actifs, autopartage, etc.), dans l'optique de réduire les impacts du transport sur l'environnement et d'améliorer les conditions de déplacement pour tous.

Le Plan Local de Mobilité de Grand Paris Grand Est s'articule autour de quatre grandes thématiques (réseau viaire, circulation et stationnement - modes actifs, accessibilité et transition énergétique - transports collectifs - logistique urbaine), avec un horizon de mise en œuvre à 5 ans.

Il constitue une déclinaison du nouveau Plan des Mobilités en Ile-de-France à horizon 2030, qui remplace le Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France (PDUIF).

Le projet de Plan Local de Mobilité est soumis à évaluation environnementale, ayant fait l'objet d'une saisine de l'autorité environnementale d'Ile-de-France. Elle est consultable dans le cadre de la présente procédure sur le site de Grand Paris Grand Est.

La procédure de participation du public par voie électronique sera ouverte pendant 30 jours consécutifs :

Du lundi 13 octobre 2025 mardi 11 novembre 2025 inclus.

La PPVE est organisée et assurée par l'autorité compétente :
Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est
11, boulevard du Mont d'Est
93160, NOISY-LE-GRAND

Le dossier comporte notamment :

- Le projet de Plan Local de Mobilité (diagnostic, plan d'action, dossier d'examen au cas par cas, évaluation environnementale),
- La décision prise par l'autorité environnementale d'Ile-de-France après l'examen au cas par cas,
- L'avis émis par l'autorité environnementale d'Ile-de-France sur l'évaluation environnementale,
- La note en réponse de l'EPT à l'avis de l'autorité environnementale d'Ile-de-France,
- Les avis des personnes publiques associées ainsi que la synthèse de ceux-ci.

Le dossier de la PPVE est mis à disposition du public et consultable pendant la période précitée.

Le public pourra formuler ses observations et propositions durant toute la période de consultation par voie numérique :

- Sur le registre dématérialisé unique ouvert à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/plm-grand-paris-grand-est>
- ou les adresser par courriel à l'adresse suivante : plm-grand-paris-grand-est@mail.registre-numerique.fr

En version papier, sur demande, du lundi au vendredi de 09h30 à 18h30, à l'accueil du siège administratif de l'autorité compétente :

Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est
11, boulevard du Mont d'Est
93160, NOISY-LE-GRAND

En cas de besoin, des demandes de renseignements techniques peuvent être adressées, pendant la durée de la procédure par courriel : mobilite@grandparisgrandest.fr et par téléphone : 01 84 81 09 50

Une synthèse des contributions reçues du public sera mise à disposition

- à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/plm-grand-paris-grand-est>
- sur le site internet de Grand Paris Grand Est : <https://www.grandparisgrandest.fr/>

Les observations et contributions recueillies dans le cadre de la présente PPVE permettront d'alimenter la réflexion pour enrichir le projet de Plan Local de Mobilité.